

TABLEAU DES HEURES MENSUELLES 2010

A titre indicatif uniquement

<u>Mois</u>	<u>Nombre jours (hors fériés)</u>	<u>Total des heures (x 8,2)</u>
Janvier	20	164.00
Février	20	164.00
Mars	23	188.60
Avril	20	164.00
Mai	19	155.80
Juin	22	180.40
Juillet	22	180.40
Août	22	180.40
Septembre	21	172.20
Octobre	21	172.20
Novembre	22	180.40
Décembre	22	180.40
Total annuel	254	2'082.80

Total des heures à effectuer

2'082.80 h

Le personnel soumis a droit à **25 jours de vacances** sur ce temps, sauf pour ceux entre 20 et 25 ans engagés après le 1^{er} janvier 2006 et qui sont soumis à la règle suivante :

- 20 jours durant la 1^e et la 2^e année dans l'entreprise (hors temps d'apprentissage)
- 21 jours dès la 3^e année
- 23 jours dès la 4^e année
- 24 jours dès la 5^e année
- 25 jours dès la 6^e année

Les 9 jours fériés (annexe 4) comptent pour 57.40h (1^{er} août = dimanche et Noël = samedi)

L'article 11 de la CCT prévoit le congé l'après-midi du 1^{er} mai, pour autant que l'employé ait été présent le matin.